



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-10-4

Séance du vendredi 21 juin 2019

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION ET SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION POUR LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH Lucien donne procuration à Mme VALLAT.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à Mme DREXLER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2018-4-10-5 du 20 avril 2018 relative aux subventions de fonctionnement 2018,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10ème commission lors de sa réunion en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif aux subventions complémentaires à verser aux ateliers et chantiers d'insertion pour le soutien à l'activité des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Accorde aux 12 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), figurant dans le tableau joint en annexe, les subventions complémentaires qui y figurent pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, subventions qui ont vocation à prendre en compte le volume d'aide départementale envisagé initialement et non versé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour le compte du Département, à la suite de modifications dans les modalités de calcul retenu par ce délégataire,
- Autorise, par dérogation au règlement financier du Département, le versement en une fois de ces subventions complémentaires, indépendamment de leur montant, après signature des avenants correspondants,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec les structures précitées les avenants afférents à ces subventions, joints en annexe,
- Précise que conformément aux accords intervenus avec l'ASP, le montant de l'enveloppe départementale non versée aux ACI, soit 230 000 euros, fera l'objet d'un reversement au Département sur émission d'un titre de recettes de sa part.

Le montant des subventions complémentaires s'élève à 214 578 € et relève des crédits d'insertion (autorisations d'engagements). Il se répartit comme suit :

- 196 654 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 17 924 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-501 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue).